

**COMMENT OBSERVER
LE SHABBAT DE L'ETERNEL
DIEU**

L'origine du shabbat

Dieu acheva au septième jour son œuvre, qu'il avait faite: et il se reposa au septième jour de toute son œuvre, qu'il avait faite.

Dieu bénit le septième jour, et il le sanctifia, parce qu'en ce jour il se reposa de toute son œuvre qu'il avait créée en la faisant. Genèse 2 :2,3

Le shabbat est instauré par Dieu depuis la création.

Adam a observé le shabbat, Noé, Abraham...

Mais après l'esclavage du peuple hébreux en Egypte, Dieu après la libération de son peuple en Egypte a rappelé que le shabbat est toujours présent et le sera à perpétuité.

C'est pour cette raison, que le shabbat est écrit dans les dix commandements qu'il a donné à Moïse sur le mont Sinaï, et Dieu dit : Souviens-toi du jour du repos pour le sanctifier...

SOUVIENS-TOI DU JOUR DU REPOS POUR LE SANCTIFIER

Ainsi parle l'Éternel: Observez ce qui est droit, et pratiquez ce qui est juste; Car mon salut ne tardera pas à venir, Et ma justice à se manifester.

Heureux l'homme qui fait cela, Et le fils de l'homme qui y demeure ferme, Gardant le sabbat, pour ne point le profaner, Et veillant sur sa main, pour ne commettre aucun mal!

Que l'étranger qui s'attache à l'Éternel ne dise pas: L'Éternel me séparera de son peuple! Et que l'eunuque ne dise pas: Voici, je suis un arbre sec!

Car ainsi parle l'Éternel: Aux eunuques qui garderont mes sabbats, Qui choisiront ce qui m'est agréable, Et qui persévéreront dans mon alliance, je donnerai dans ma maison et dans mes murs une place et un nom Préférables à des fils et à des filles; Je leur donnerai un nom éternel, Qui ne périra pas.

Et les étrangers qui s'attacheront à l'Éternel pour le servir, Pour aimer le nom de l'Éternel, Pour être ses serviteurs, Tous ceux qui garderont le sabbat, pour ne point le profaner, Et qui persévéreront dans mon alliance, je les amènerai sur ma montagne sainte, Et je les réjouirai dans ma maison de prière; Leurs holocaustes et leurs sacrifices seront agréés sur mon autel; Car ma maison sera appelée une maison de prière pour tous les peuples. Esaïe 56:1-7

LES DIX COMMANDEMENTS

Voici le contenu des dix commandements écrits du doigt de l'Éternel :

- 1- Tu n'auras point d'autres dieux devant ma face.
- 2- Tu ne te feras point d'image taillée, de représentation quelconque des choses qui sont en haut dans les cieux, qui sont en bas sur la terre, et qui sont dans les eaux plus bas que la terre. Tu ne te prosterneras point devant elles, et tu ne les serviras point; car moi, l'Éternel, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux, qui punis l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et à la quatrième génération de ceux qui me haïssent, et qui fais miséricorde jusqu'en mille générations à ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements.
- 3- Tu ne prendras point le nom de l'Éternel, ton Dieu, en vain; car l'Éternel ne laissera point impuni celui qui prendra son nom en vain.
- 4- Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier, comme l'Éternel, ton Dieu, te l'a ordonné.
Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage. Mais le septième jour est le jour du repos de l'Éternel, ton Dieu: tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bœuf, ni ton âne, ni aucune de tes bêtes, ni l'étranger qui est dans tes portes, afin que ton serviteur et ta servante se reposent comme toi. Tu te souviendras que tu as été esclave au pays d'Égypte, et que l'Éternel, ton Dieu, t'en a fait sortir à main forte et à bras étendu: c'est pourquoi l'Éternel, ton Dieu, t'a ordonné d'observer le jour du repos.
- 5- Honore ton père et ta mère, comme l'Éternel, ton Dieu, te l'a ordonné, afin que tes jours se prolongent et que tu sois heureux dans le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne.
- 6- Tu ne tueras point.
- 7- Tu ne commettras point d'adultère.
- 8- Tu ne déroberas point.
- 9- Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain.
- 10- Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain; tu ne désireras point la maison de ton prochain, ni son champ, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui appartienne à ton prochain. Deutéronome 5:7

*****O*****

Je dis à leurs fils dans le désert: Ne suivez pas les préceptes de vos pères, n'observez pas leurs coutumes, et ne vous souillez pas par leurs idoles!

Je suis l'Éternel, votre Dieu. Suivez mes préceptes, observez mes ordonnances, et mettez-les en pratique.

Sanctifiez mes sabbats, et qu'ils soient entre moi et vous un signe auquel on connaisse que je suis l'Éternel, votre Dieu. Ezéchiel 20:18

Le shabbat débute le vendredi à 18h et termine le samedi à 18h.

Le shabbat dure 24h.

La preuve que le shabbat se termine à 18h, se trouve dans marc 16 :1,2

Lorsque le sabbat fut passé, Marie de Magdala, Marie, mère de Jacques, et Salomé, achetèrent des aromates, afin d'aller embaumer Jésus.

Le premier jour de la semaine, elles se rendirent au sépulcre, de grand matin, comme le soleil venait de se lever.

On n'achète pas le jour du shabbat, mais après 18h, oui.

Le reste du peuple, les sacrificateurs, les Lévites, les portiers, les chantres, les Néthiniens, et tous ceux qui s'étaient séparés des peuples étrangers pour suivre la loi de Dieu, leurs femmes, leurs fils et leurs filles, tous ceux qui étaient capables de connaissance et d'intelligence, se joignirent à leurs frères les plus considérables d'entre eux. Ils promirent avec serment et jurèrent de marcher dans la loi de Dieu donnée par Moïse, serviteur de Dieu, d'observer et de mettre en pratique tous les commandements de l'Éternel, notre Seigneur, ses ordonnances et ses lois.

Nous promîmes de ne pas donner nos filles aux peuples du pays et de ne pas prendre leurs filles pour nos fils; de ne rien acheter, le jour du sabbat et les jours de fête, des peuples du pays qui apporteraient à vendre, le jour du sabbat, des marchandises ou denrées quelconques; et de faire relâche la septième année, en n'exigeant le paiement d'aucune dette. Néhémie 10 :28-31.

Pendant le shabbat, on ne fait aucun ouvrage.

La nourriture doit être préparée la veille, le vendredi avant 18h

Pour preuve, la manne tombait du ciel, le dimanche jusqu'à vendredi, le samedi, non.

Voici ce que l'Éternel a ordonné: Que chacun de vous en ramasse ce qu'il faut pour sa nourriture, un omer par tête, suivant le nombre de vos personnes; chacun en prendra pour ceux qui sont dans sa tente.

Les Israélites firent ainsi; et ils en ramassèrent les uns en plus, les autres moins.

On mesurait ensuite avec l'omer; celui qui avait ramassé plus n'avait rien de trop, et celui qui avait ramassé moins n'en manquait pas. Chacun ramassait ce qu'il fallait pour sa nourriture.

Moïse leur dit: Que personne n'en laisse jusqu'au matin.

Ils n'écoutèrent pas Moïse, et il y eut des gens qui en laissèrent jusqu'au matin; mais il s'y mit des vers, et cela devint infect. Moïse fut irrité contre ces gens.

Tous les matins, chacun ramassait ce qu'il fallait pour sa nourriture; et quand venait la chaleur du soleil, cela fondait.

Le sixième jour, ils ramassèrent une quantité double de nourriture, deux omers pour chacun. Tous les principaux de l'assemblée vinrent le rapporter à Moïse.

Et Moïse leur dit: C'est ce que l'Éternel a ordonné. Demain est le jour du repos, le sabbat consacré à l'Éternel; faites cuire ce que vous avez à faire cuire, faites bouillir ce que vous avez à faire bouillir, et mettez en réserve jusqu'au matin tout ce qui restera.

Ils le laissèrent jusqu'au matin, comme Moïse l'avait ordonné; et cela ne devint point infect, et il ne s'y mit point de vers.

Moïse dit: Mangez-le aujourd'hui, car c'est le jour du sabbat; aujourd'hui vous n'en trouverez point dans la campagne.

Pendant six jours vous en ramasserez; mais le septième jour, qui est le sabbat, il n'y en aura point.

Le septième jour, quelques-uns du peuple sortirent pour en ramasser, et ils n'en trouvèrent point.

Alors l'Éternel dit à Moïse: Jusques à quand refuserez-vous d'observer mes commandements et mes lois?

Considérez que l'Éternel vous a donné le sabbat; c'est pourquoi il vous donne au sixième jour de la nourriture pour deux jours. Que chacun reste à sa place, et que personne ne sorte du lieu où il est au septième jour.

Et le peuple se reposa le septième jour. Exode 16 :16-30.

